

Compte-rendu des deux réunions de travail personnes âgées et personnes handicapées Samedi 7 février 2009

Matinée consacrée aux personnes âgées

Charlotte BRUN présente l'équipe qui l'accompagnera tout au long du mandat, à savoir Luc Broussy qui restera délégué national auprès d'elle, ainsi que Sophie Renaud et Michel Bordeloup, ses collaborateurs.

Elle salue également la présence de Danièle Hoffman-Rispal, Députée de Paris co-présidente à l'Assemblée Nationale du groupe longévité. Elle remercie, par ailleurs, l'ensemble des participants à cette rencontre.

Le vieillissement de la société constitue l'un des plus grands défis pour les décennies à venir. Il faut en être conscient. La France change de visage, et il faut que l'ensemble des responsables politiques et d'abord les socialistes en prennent parfaitement conscience. C'est d'autant plus nécessaire, que le score de la gauche aux élections nationales et locales, chez les personnes âgées de plus de 65 ans, s'est révélé extrêmement faible ces dernières années (Emmanuel Todd). Alors que, dans une société obnubilée par les signes extérieurs de jeunesse, nombreux sont ceux qui interprètent le vieillissement de la population comme une catastrophe économique et/ou comme un conservatisme croissant, nous devons rappeler que l'allongement de la vie est d'abord une chance. Mais, le récent rapport de la fondation Abbé Pierre nous rappelle si besoin était, que cet allongement de l'espérance de vie pose un certain nombre de défis pour qu'il ne se traduise pas par plus de précarité ou de difficultés. Il nous faudra donc prendre à bras le corps la question du 5^{ème} risque ou de la 5^{ème} branche. Ce débat est devant nous : il nous oppose à la droite. Les questions du pouvoir d'achat, de l'aménagement du territoire, de l'espace urbain, de la perte d'autonomie ou de la fin de vie sont majeures.

Enfin, notre action devra s'appuyer sur l'expérience acquise au cours des 8 années précédentes, puisqu'une délégation nationale aux personnes âgées fonctionne régulièrement depuis le Congrès de Brest de novembre 2000.

Luc BROUSSY confirme que la délégation nationale chargée des personnes âgées agit régulièrement depuis un peu plus de 8 ans. Il effectue un rapide bilan de cette action, fondée sur la riposte à l'actualité, l'anticipation des questions démographiques, et sur un rôle de lobby interne avec l'élaboration à chaque congrès d'une contribution thématique. Il se félicite que la question des personnes âgées soit désormais représentée de manière pleine et entière au secrétariat national. Cette évolution donnera une plus grande crédibilité à notre action et permettra une politisation, au bon sens du terme, du débat sur le vieillissement de la société.

Il faut en effet que les problèmes de vieillissement, de dépendance, de perte d'autonomie, fassent l'objet d'une vraie prise de conscience au sein du parti et chez les dirigeants politiques.

Dans un second temps, Luc Broussy commente rapidement la note remise à l'occasion de cette réunion. Il estime que le système actuel doit être réformé parce qu'injuste, insuffisant et relativement ingouvernable. Il convient donc de le faire évoluer, sur la base de nos principes qui ne sont pas ceux de la droite. La présence d'une Secrétaire nationale chargée de cette question contraindra plus vite que prévu notre parti à arbitrer des choix et à formuler des propositions.

A ce sujet, le débat sur le 5^{ème} risque est devant nous. Il doit être traité de manière globale c'est-à-dire au-delà de la simple question de la dépendance ou de la perte d'autonomie. Pour l'heure, « c'est une réforme de chef de bureau », le gouvernement reste dans une logique dilatoire et rien n'interviendra vraisemblablement avant l'automne prochain. Raison de plus pour réfléchir sereinement, et avancer nos propres propositions qui touchent à l'essentiel, c'est-à-dire à la solidarité intergénérationnelle.

Charlotte BRUN propose un tour de table de manière à faire l'inventaire des chantiers que nous devons traiter de manière incontournable.

Danièle HOFFMAN-RISPAL se félicite à son tour de la nomination d'une Secrétaire nationale de plein exercice sur cette question majeure et transversale. Le fait qu'il s'agisse d'une jeune femme souligne notre approche intergénérationnelle. La Députée de Paris confirme la qualité du travail effectué par cette commission depuis 8 ans en relation avec Luc Broussy. Il faut partir de ses travaux pour avancer et surtout travailler. Le parti doit trancher sur plusieurs sujets et dépasser ses hésitations et ses contradictions. A nous, au sein de cette commission, de préparer les conditions du débat, et surtout d'accélérer la prise de conscience collective sur la question de l'allongement de la vie. Il faut changer de vocabulaire sur ce problème : par exemple, il vaut mieux parler de perte d'autonomie que de dépendance.

Pour elle, l'une des questions majeures renvoie au problème de financement. De ce point de vue, il nous faudra dire les choses clairement, sachant que la perte d'autonomie représente un défi transversal pour notre société.

Benoît AUBRY tient à préciser qu'il faut distinguer la maladie d'Alzheimer qui représente une pathologie atteignant des sujets relativement jeunes, de la démence sénile qui touche les personnes d'un certain âge. Au-delà de cette précision technique, il redoute que le Chef de l'Etat réengage une campagne fondée sur la peur comme en 2007. De ce point de vue, les risques de vieillissement de la société font partie des peurs agitées par N. Sarkozy.

Cécile AKTOUF approuve les propos tenus par Danièle Hoffman-Rispal. Il faut privilégier l'approche intergénérationnelle ; il convient aussi de changer de vocabulaire en évitant notamment d'utiliser l'expression « dépendance ». Elle suggère par ailleurs, plutôt une référence à la notion de 5^{ème} branche qu'à celle du 5^{ème} risque. Tout en admettant la tendance au vieillissement de la société, elle fait remarquer que pour la première fois, ces dernières années, en France, l'espérance de vie des femmes s'est légèrement érodée. C'est une première depuis le début du 20^{ème} siècle. Ce phénomène se vérifie également aux USA ou en Russie.

Olivia L'HONORE estime qu'il faut être clair pour être audible dans le parti et à l'extérieur. La longévité de la vie se consolide, et il faut en tenir compte. Elle en appelle enfin à des propositions concrètes de notre part sur le 5^{ème} risque, fondées sur la solidarité.

Maurice DERRAS s'inquiète des conséquences de la loi HPST sur les conditions de travail et de vie des personnels concernés dans les établissements. Il souhaite lui aussi, une rapide clarification de notre position sur la 5^{ème} branche de sécurité sociale. Il évoque une grosse attente sur ce terrain.

Jean-Michel CAUDRON se présente comme militant mais aussi spécialiste de gérontologie. Il considère que la note préparée par Luc Broussy doit s'enrichir du contenu des conclusions de la réunion européenne d'avril 2002. Il est d'accord pour estimer que le 5^{ème} risque doit être traité dans un contexte plus global sur le vieillissement. Il rappelle qu'une vraie avancée sur cette question a un coût. Celui-ci peut être en partie couvert par une augmentation de la CSG. Il préconise enfin la mise en place de « café-débats » entre anciens socialistes et l'organisation d'un événement avec le PSE.

Christian FOURNIER insiste sur la nécessité d'une meilleure coordination entre la commission personnes âgées et d'autres commissions du parti comme affaires sociales, santé, handicap mais également institutions. L'avenir du département semble d'ores et déjà en cause. La commission devrait travailler sur la question du temps libre pendant la retraite, de la santé et de l'accueil des personnes âgées rencontrant des multi pathologies.

Michel PATROUILLEAU fait observer que sur 1 million de personnes frappées par la maladie d'Alzheimer, plus de 73 % sont âgées de 60 ans et plus. Il insiste sur le concept de solidarité pour affronter le phénomène de perte d'autonomie. Il préconise surtout le respect du principe d'égalité en fonction des besoins, concernant l'accès aux soins.

Alexis GIRSZONAS constate que la droite cherche toujours à cloisonner les problèmes et à amplifier les discriminations. Il nous faut réagir sur ce terrain et chercher à mieux maîtriser la globalité des enjeux ; d'où la nécessité de mieux faire circuler les informations entre nous et dans les territoires. Il dénonce enfin le désengagement de l'Etat dans ce secteur.

Anne-Marie AUBRY considère que le sujet des personnes âgées et du vieillissement est à la fois majeur et énorme. La situation des personnes âgées est très diverse, selon le niveau de revenu mais aussi selon les territoires. Ainsi, dans le département de l'Indre, qui comprend 230 000 habitants, plus de 50 % sont âgés de plus de 60 ans et les médecins ne sont qu'une centaine. Cette réalité est même vérifiée dans une ville moyenne comme Châteauroux. La première conséquence de cette situation, ce sont l'aggravation des déserts médicaux et la saturation des services de santé par les personnes âgées ; d'où un risque de fracture générationnelle vis-à-vis notamment des jeunes et des actifs, victimes de pathologie ou d'accidents cardio-vasculaires.

Elle insiste également sur le poids électoral des personnes âgées. Les plus de 65 ans sont de plus en plus nombreux. Mais là encore, il faut observer de fortes disparités et de grandes hétérogénéités en fonction du niveau de revenu. Il nous appartient donc d'être très concret vis-à-vis de cet électorat et de mener une action de proximité. Elle estime enfin que la génération des 45-55 ans risque dans les années à venir d'accumuler toutes les difficultés, puisque confrontée à la gestion de la situation des parents et des enfants.

André PREVOST se présente comme retraité, militant associatif rural. Il en appelle à une meilleure connaissance des personnes âgées selon les territoires. Il confirme l'aggravation des déserts sanitaires en zone rurale, qui risque de poser très rapidement un vrai problème de sécurité sanitaire. Il confirme que les personnes âgées, notamment lors des élections majeures votent massivement à droite. Pour autant, cette tendance peut se retourner avec l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération papy boom, née au lendemain de la guerre. Il revient enfin sur le problème de la perte d'autonomie, pour rappeler que l'APA a été mis en place par le gouvernement Jospin, ce que la droite mais aussi une bonne partie des Français semblent ignorer.

Jean-Claude CHERHAL préfère lui aussi éviter le terme dépendance. Il détaille l'action forte des élus, du Conseil général et de la société civile en Isère en direction des personnes âgées. Il souligne notamment la création récente d'une Allocation Complémentaire d'Autonomie pour les catégories les plus défavorisées. Il met en évidence les convergences de préoccupations et d'objectifs entre personnes handicapées et personnes âgées. Il évoque notamment le logement, les transports, l'accessibilité, la citoyenneté. Dans cette optique, le Conseil général de l'Isère essaie d'instaurer des Maisons Départementales de l'Autonomie, rassemblant personnes âgées et personnes handicapées. Il se félicite de la création d'un Secrétariat national de plein exercice sur ces dossiers. Il pense que cela peut devenir un point d'appui pour une démarche décentralisée, faisant appel à la notion d'intergénération.

Noël PONTUS affirme que le vieillissement de la société est devant nous, avec l'augmentation du nombre de retraités, de personnes âgées de plus de 55 ans, le développement des pertes d'autonomie. Il se prononce pour une réflexion approfondie et rapide sur la mise en place d'une 5^{ème} branche de sécurité sociale. Il redoute avec la droite au pouvoir, la mise en place d'un système qui séparerait le financement, de la gestion.

Danièle HOFFMAN-RISPAL mentionne le gros travail accompli par de nombreux Conseils Généraux, notamment sur les schémas gérontologiques. Il s'agit d'une somme d'expériences et de pratiques que nous devons engranger. Elle regrette, par ailleurs, la faible prise de conscience par le parti, des phénomènes liés au vieillissement de la société.

Jean-Marie KRAJEWSKI indique tout d'abord, que le Conseil Général du Pas-de-Calais met actuellement en place un schéma départemental de traitement de la perte d'autonomie. Il confirme les grosses disparités selon les territoires. Il s'inquiète surtout des menaces qui pèsent sur l'existence et la gestion des départements, à travers les travaux engagés par le comité Balladur.

Luc BROUSSY observe de grandes divergences selon les élus et la nature de la collectivité territoriale qu'ils gèrent. Il suggère toutefois de dépasser ces contradictions pour tenter de parvenir à un consensus en formulant les synthèses nécessaires. Il ajoute que l'action menée par les élus socialistes dans près de 60 départements où ils sont majoritaires, constitue des vitrines intéressantes et précieuses pour nous.

Jean-Claude CHERHAL évoque la nécessaire proximité d'action et d'intervention. Pour lui, le département et même les bassins d'emploi constituent l'échelon le plus approprié.

Maurice DERRAS redoute l'absorption du secteur médico-social par le secteur sanitaire, à travers le projet de loi HPST. Il voit dans ce risque l'une des raisons majeures de la grande mobilisation intervenue parmi les personnels de ce secteur lors du mouvement du 29 janvier. Il y a là, une grande inquiétude de caractère social et professionnel, dont il nous faut avoir pleine conscience.

Olga MEURISSE estime qu'il faut d'abord dans cette commission, pour ceux qui viennent de prendre des responsabilités fédérales, acquérir une bonne maîtrise des dossiers et donc dépasser la complexité technique.

Charlotte BRUN reconnaît que l'abondance de sigles et la grande complexité des dossiers justifient effectivement un travail d'appréhension et de compréhension. Pour autant, le véritable enjeu repose sur une politisation du débat. Il faut acquérir une maîtrise technique pour mieux détechniciser notre expression en direction du parti et surtout de l'extérieur.

Ludovic GUILLAUME reconnaît l'importance du 5^{ème} risque ou de la 5^{ème} branche. Pour autant, il met d'autres sujets sur la table, comme l'emploi créé par la prise en charge des pertes d'autonomie, le logement, l'accessibilité, le maintien à domicile, le temps libre, etc...

Pour lui, il nous faut surtout intégrer scrupuleusement toutes les expériences du terrain telles qu'elles nous sont livrées, y compris lors de cette réunion.

Océane GODARD se considère en phase d'apprentissage suite à sa nomination pour le compte de la fédération de la Côte d'Or. Elle se prononce pour un décloisonnement des dossiers, et pour une mise en commun des expériences en lien avec les commissions handicap, sport ou éducation. Elle reconnaît l'importance de la notion d'intergénérationnalité. Pour elle, l'essentiel consiste à assurer une bonne diffusion de notre action.

Jean-Pierre MOTTURA s'interroge sur l'échelon le plus approprié et le plus indispensable au sein des collectivités territoriales.

Il y a nécessité d'une convention et d'une expression militante sur ce dossier de l'évolution des diverses strates territoriales et de leurs compétences. Il en appelle aussi à une simplification des sigles et des guichets. Il note que la dépendance et la mise en œuvre de l'APA n'ont pas connu de réels progrès depuis 2002, d'où le développement parallèle d'institutions de prévoyance paritaire.

Jacynthe LESTANG observe qu'en Haute-Vienne, la proportion de la population âgée de plus de 60 ans correspond à celle que connaîtra l'ensemble du territoire dans 30 ans. Dans ces conditions, le Conseil Général de Haute-Vienne prend des initiatives aussi fortes et aussi résolues qu'en Isère. Elle évoque notamment les efforts produits pour le maintien à domicile parce qu'il faut différer autant que possible l'entrée en établissements. Par ailleurs, elle se réjouit de pouvoir travailler en lien avec cette commission.

Anne-Marie AUBRY observe que la prise en charge sérieuse de la perte d'autonomie génère le développement d'un secteur créateur d'emplois de service. Elle vante également le rôle du tissu associatif dans ce domaine. Vieillir peut être une richesse à condition de bien vieillir avec des personnes âgées en cohérence avec leur âge. Dans ce contexte, le rôle du médecin consiste aussi à s'ouvrir à cette réalité sociologique.

Sylvain DENIS ne voit pas comment nous pouvons appréhender globalement le problème du vieillissement sans aborder à un moment ou à un autre le sujet des retraites et du niveau des pensions. C'est une question essentielle pour notre lisibilité.

Jean-Claude CHERHAL demande à ce que l'on réfléchisse politiquement et philosophiquement aux sujets du vieillissement et du grand âge. Dans cette optique, il incite à rencontrer les acteurs de terrain pour affiner notre message. Il suggère également une analyse approfondie de la maltraitance des personnes âgées.

Danièle HOFFMAN-RISPAL rappelle qu'elle a été chargée par le Maire de Paris, dans ses fonctions de l'époque, après la canicule de 2003 d'une mission de réflexion sur la place des vieux dans la cité. Il en ressort après de multiples consultations qu'il nous faut changer de regard sur la question de l'allongement de la vie, tout en modifiant aussi notre vocabulaire. Au-delà de ce constat, il nous faut traiter à très court terme c'est-à-dire pour 2011-2013, le problème de la perte d'autonomie qui relève à coup sûr de la solidarité nationale. La députée de Paris en appelle à une attitude et à des solutions solidaires face à l'urgence et face à l'idéologie véhiculée par le Chef de l'Etat. Le vieillissement ne peut pas être vécu comme une peur mais comme une chance. D'où sa réserve vis-à-vis de la notion de risque.

Geneviève SCHMITTER évoque les grandes disparités de situation selon les revenus mais aussi selon les territoires. C'est particulièrement vrai en Champagne-Ardenne.

Luc BROUSSY rappelle la nécessité d'une réponse solidaire, mais également universelle au développement de la perte d'autonomie. Il s'interroge sur la capacité de l'Etat à garantir en termes de gestion l'égalité territoriale et l'égalité tout court, même s'il se prononce pour un mode de financement national. Il estime que l'essentiel pour notre travail collectif consiste à intéresser le parti dans ses profondeurs et à tous les niveaux, au sujet du vieillissement. Il précise quelques chiffres : plus de 20 % de la population est aujourd'hui âgée de plus de 60 ans ; les plus de 60 ans représentent plus de 30 % des électeurs inscrits. Enfin, il n'écarte pas la perspective d'une grande initiative nationale de notre part d'ici à la fin de l'année 2009.

Charlotte BRUN approuve l'idée de changer de vocabulaire sur ces sujets, sans pour autant sombrer dans le jeunisme. Elle note que l'allongement de la vie traduit un phénomène positif et par ailleurs créateur d'emplois.

Il nous faudra aussi clarifier le seuil à partir duquel nous parlons « d'anciens ». Un homme, une femme de 50-55 ans doivent être considérés comme relativement jeunes dans notre société.

Pour traiter convenablement la question du vieillissement, il nous faut certes réfléchir au 5^{ème} risque ou à la 5^{ème} branche, mais également parler de l'impact de l'allongement de la vie, en termes de santé, de logement, de pouvoir d'achat, évoquer les retraites et le problème de la vie de fin.

D'un point de vue plus pratique, Charlotte Brun suggère que nous réservions très vite une page sur le site du parti, et que nous envisagions un événement important par exemple sous forme d'assises décentralisées d'ici à la fin de l'année 2009. Elle rejoint enfin Luc Broussy et Danièle Hoffman-Rispal pour considérer que le premier enjeu consiste à obtenir de notre parti et de ses principaux leaders, une prise de conscience et une expression forte sur la question.

*

* *

L'après-midi a permis d'aborder la question du handicap.

Charlotte BRUN se félicite de l'affluence de cette réunion. Ce succès semble plaider en faveur de nouvelles réunions le samedi. En tant que Secrétaire nationale aux personnes handicapées et aux personnes âgées, elle précise que la commission handicap a vocation à écouter, à entendre, et à proposer. Elle se prononce d'emblée pour le maintien d'une commission handicap, quitte à trouver les synergies nécessaires, en particulier avec la commission personnes âgées, dans la mesure où il existe des sujets communs et transversaux. Elle demande aux 40 personnes installées autour de la table de se présenter individuellement, afin de faire connaissance. Parmi ces camarades, il y a des responsables fédéraux, des élus, mais également des militants engagés sur le terrain associatif ou professionnel.

Parmi les chantiers et les préoccupations majeures, citons rapidement :

- la question du RSA et des emplois handicapés ;
- le vieillissement des personnes handicapées ;
- l'accessibilité ;
- le fonctionnement des MDPH ;
- l'intégration scolaire des enfants handicapés en milieu ordinaire ;
- le problème des tutelles.

Plus globalement, les camarades souhaitent que les travaux de la commission soient scrupuleusement répercutés auprès des dirigeants du parti et des élus. Le souci d'être entendu est globalement partagé.

Olivier MICHAUT souhaite que dorénavant la commission fonctionne à l'aide d'un système de traduction en langue des signes. Il regrette que cela ne soit pas encore le cas. Il suggère fortement que le problème soit réglé lors de la prochaine réunion.

Charlotte BRUN indique que tous les efforts seront accomplis dans ce sens, mais dans le respect des procédures du parti, et en lien avec la Trésorerie et le secteur Organisation.

De manière plus générale, elle estime que le rôle premier de la commission est de favoriser la prise de conscience du parti, et de politiser le débat au-delà des aspects techniques. Elle confirme le maintien de deux commissions distinctes avec naturellement la nécessité de passerelles afin de gérer les préoccupations communes avec la commission « personnes âgées ». En effet, les questions de logement, de transport, d'aménagements urbains mais aussi de 5^{ème} branche ou de citoyenneté supposent un dialogue et des échanges. A propos de la loi de 2005, Charlotte Brun rappelle que les modalités d'application demeurent extrêmement poussives au regard d'un dispositif législatif qui a pourtant été initié par la gauche. Il importe de nourrir d'autres propositions, afin de travailler à une vraie alternance à la politique de droite.

Elisabeth AUERBACHER insiste sur la problématique de l'emploi en particulier dans les collectivités territoriales, pour les personnes handicapées. Elle reconnaît la transversalité de certains dossiers, même s'il existe de nombreuses spécificités, et donc la nécessité de maintenir deux commissions distinctes. Elle rappelle enfin notre engagement consistant à insérer dans chaque projet de loi un volet handicap.

Charlotte BRUN précise son accord avec ce dernier engagement. Elle précise qu'il figure en toutes lettres dans une interview qu'elle a accordée à France-Handicapinfo.

Cécile AKTOUF stigmatise le comportement du gouvernement qui, dans tous les domaines, pratique le fait accompli et multiplie les décrets restrictifs et en catimini.

Luc BROUSSY reconnaît à son tour la spécificité du dossier handicap, tout en insistant sur la transversalité et la communauté de préoccupations entre les deux commissions. Il évoque naturellement la perspective du 5^{ème} risque : il estime que le vieillissement et ses enjeux concernent à la fois les personnes âgées et les handicapés. Le problème majeur des MDPH doit être également traité. Le financement de celles-ci, mais également la représentation des associations, méritent une attention toute particulière. Enfin, il souhaite que la commission se penche sur l'éventuelle évolution des MDPH en MDA. C'est en tous les cas une interrogation qui devra être rapidement tranchée entre nous.

Jean-Luc CHAGNON souhaite que nos débats sortent de la technique pour permettre de faire de la politique. Nous sommes dans une commission politique, qui doit d'abord trouver des réponses distinctes de celles que propose la droite. Sur l'autonomie, sur la citoyenneté, nous avons des choses à exprimer qui nous opposent clairement au pouvoir en place. Nous récusons une approche compassionnelle. Nous voulons également exprimer nos différences sur les problèmes de l'accessibilité, de la mobilité ou de l'emploi. C'est à cette condition que nous jouerons pleinement notre rôle, et que nous serons entendus à l'intérieur et à l'extérieur du parti.

Maurice DERRAS estime que la mise en place du 5^{ème} risque ou de la 5^{ème} branche relève de la solidarité. Il s'inquiète de l'aggravation des disparités territoriales.

Yannick ROUE persiste à penser que le regard porté sur les personnes handicapées est différent de celui porté sur les personnes âgées. Il y a des différences que nous devons prendre en compte et respecter. Notre tâche vise également à sensibiliser les élus locaux et parlementaires sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées. Pour l'heure, le handicap n'est pas traité sérieusement dans le parti.

Frédéric BOLLER insiste sur la formation des militants aux problèmes du handicap. C'est là, l'une des premières conditions, pour être à la fois visible et lisible. Il évoque, par ailleurs, la scolarisation des enfants handicapés qui recèle un degré de complexité qu'il nous faut prendre à bras le corps. Enfin, il souhaiterait mieux connaître nos positions, dans la perspective des élections

européennes. Il faut que le handicap figure dans notre programme. La seule présence de candidats handicapés sur les listes ne suffit pas.

Johann CESA réclame une plus grande sensibilisation des élus aux travaux de notre secteur. Il constate que nous avons encore beaucoup d'efforts à accomplir, y compris en termes d'accessibilité au sein même de notre parti.

Elisabeth AUERBACHER affirme que les centristes et les formations issues de l'UDF paraissent aujourd'hui plus sensibles que nous à la place des handicapés. Nous avons donc un effort de rattrapage à mener. Face à la droite qui a une vision charitable dans un rapport dominant/dominé, il nous faut opposer l'exigence de citoyenneté ainsi que celle de droit à la différence. Elle refuse une approche compassionnelle et maintient que les préoccupations des personnes âgées ne sont pas vraiment compatibles avec celles des personnes handicapées.

Jacques DEROO invoque le bilan positif des réalisations développées par les collectivités territoriales de gauche. Cet effort mérite d'être connu et mis en valeur.

Cécile AKTOUF souhaite que le parti et donc notre commission soient plus offensifs face à la droite sur tous les sujets concrets. Il faut montrer que la droite n'est pas à la hauteur des objectifs proposés par la loi de 2005, qui d'ailleurs a été largement conçu par la gauche, sous le gouvernement Jospin. Elle rappelle que les handicapés doivent être considérés, d'abord comme des acteurs de leur propre vie se référant à la déclaration de Madrid.

Olivier MICHAUT insiste sur la question des appels d'urgence pour les handicapés. Actuellement, l'Etat refuse de payer, refuse d'accomplir le moindre effort. C'est pourtant essentiel, y compris sur le plan sanitaire. Il déplore également la situation faite aux personnes sourdes, en termes d'emplois dans les entreprises privées et publiques. Cette situation s'aggrave d'ailleurs avec la crise.

Lucien MASSARDIER voudrait que le Parti socialiste en particulier à travers ses élus se montre plus cohérent et évite parfois par des actes mal ajustés, de placer les militants en situation difficile.

Yannick ROUE estime que le meilleur angle d'attaque pour le Parti socialiste consiste à lutter contre toutes les formes de discrimination. Le handicap ne doit pas représenter un risque mais une différence qu'il faut respecter. Il conclut son intervention en se référant à la notion d'égalité en droit et de droits.

Anne-Marie AUBRY refuse également toute conception fondée sur la compassion. Elle demande que le bilan de la gauche soit revalorisé, en évoquant notamment toute la politique Handiscol. La gauche de 1997 à 2002 a beaucoup agi, et contribué à préparer la loi de février 2005. Il faut mettre en exergue ce bilan. Elle dénonce enfin le grand marasme actuel de la médecine scolaire.

Olivier MICHAUT suggère qu'une des prochaines réunions de la commission soit exclusivement consacrée au fonctionnement et au financement des MDPH. Il rend, lui aussi, hommage à la période au cours de laquelle L. Jospin a assumé la responsabilité de la politique gouvernementale. Ce dernier a beaucoup agi en faveur des sourds. Pour autant, le respect de la communauté sourde correspond à un grand chantier, qui reste encore devant nous.

Grace MPONDO souhaite absolument que la commission handicap continue à travailler à part entière. Elle s'oppose donc à toute forme de fusion des deux commissions. Pour le reste, elle suggère, elle aussi, que l'une des prochaines réunions soit consacrée au bilan et au fonctionnement des MDPH. Enfin, elle balaie plusieurs thèmes qui devraient être traités dans l'avenir, comme

l'emploi, l'emploi dans la fonction publique, la formation professionnelle, la notion de projet de vie pour les handicapés.

Jean-Claude CHERHAL insiste sur la transversalité des actions de terrain. Le soutien à domicile, la politique d'urbanisme et de logement constituent des préoccupations communes aux deux commissions. La citoyenneté est aussi au cœur des préoccupations des personnes handicapées et des personnes très âgées. Il y a donc des combats communs à mener, sur la base de la solidarité nationale. Par ailleurs, il souhaite que notre commission s'implique davantage sur deux sujets très importants : le revenu des handicapés et l'emploi dans le secteur public et para-public.

Olivia L'HONORE estime qu'il faut s'appuyer sur le bilan de la commission pour irriguer nos fédérations et « aiguillonner » les élus locaux et nationaux.

Baubeker SEDDIK exprime une vive inquiétude à propos du projet HPST. Il considère par ailleurs que les personnes handicapées risquent d'être les premières victimes de la crise, à tous les niveaux, y compris dans les établissements. Il aborde enfin le problème latent de la maltraitance des personnes handicapées, et souhaite que notre commission se penche sur cette question douloureuse.

Corinne HARLAND dénonce le fait que les handicapés soient exclus de l'application du futur RSA. Il s'agit d'une discrimination inacceptable. Elle évoque par ailleurs, la question de la présence de candidats handicapés sur les listes européennes.

Lucien MASSARDIER demande que la commission insiste sur la nécessaire parité entre le Smic et l'AAH.

Charlotte BRUN souligne à son tour la mauvaise application de la loi de février 2005, dont l'esprit est largement dû au travail de la gauche. Elle souhaite que notre commission puisse favoriser très rapidement les prises de parole des leaders du parti sur la question du handicap. Le sujet essentiel pour nous, c'est la lutte contre les discriminations. A partir de là, nous pouvons prendre en compte à la fois le droit à la différence, et surtout la diversité des handicaps.

Elle regrette que la question du handicap mental ne soit pas davantage traitée dans nos débats. En effet, les handicaps physiques ne peuvent résumer, à eux seuls, la problématique à laquelle nous sommes confrontés.

Elle revient sur la complémentarité des travaux des deux commissions, et sur les préoccupations communes.

Elle suggère enfin que notre prochaine réunion soit consacrée à notre contribution au débat programmatique dans la perspective des élections européennes. Notre contribution doit porter sur le fond, sachant que la présence de personnes handicapées sur les listes mérite également toute notre attention.

Elisabeth AUERBACHER précise à ce sujet, qu'elle est candidate à l'investiture aux élections européennes en Ile de France.

Charlotte BRUN propose qu'une réunion de la commission handicap puisse avoir lieu au tout début du mois de mars, sur notre contribution au programme européen.